La domitienne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération N° 19.072.3
En exercice 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

APPEL À PROJETS DE LA RÉGION OCCITANIE – *COLLECTIVITÉS PILOTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE TERRITORIAUX* – AUTORISATION DE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

****

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Appel à projets de la Région Occitanie – *Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux* – Autorisation de faire acte de candidature

---

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n° 18.223.3 du 19 décembre 2018 relative à l'adoption du projet de Plan Climat-Air-Energie pour le territoire de La Domitienne ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Vu l'appel à projets régional *Collectivité pilotes pour le développement de projets d'énergies renouvelables territoriaux ;*

Considérant l'appel à projets suscité, dont l'objectif est de soutenir les collectivités territoriales les plus volontaires pour la réalisation de projets de production d'énergies renouvelables territoriaux cohérents avec l'ambition de la Région Occitanie de devenir la première Région à énergie positive (RÉPOS) d'Europe d'ici 2050 ;

Considérant les objectifs fixés en matière de production d'énergie renouvelable sur le territoire, soit un triplement de la part des énergies renouvelables pour couvrir 33 % des consommations d'ici 2030 ;

Considérant les limites actuellement rencontrées dans la réalisation des projets, mais aussi les projets en cours, dont l'étude prospective bois-énergie réalisée à l'automne 2018 et les potentiels à exploiter ;

Considérant qu'afin de faire acte de candidature, la Communauté de communes La Domitienne devra :
- Pouvoir justifier de la création d'un poste dédié au projet objet du financement, avec a minima 0,7 équivalent temps plein ;
- Convier l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (ADEME) et la Région Occitanie aux manifestations objets du financement ;
- Apposer de manière continue et permanente sur les lieux de l'opération un panneau mentionnant l'indication au public du montant des concours financiers et logos de l'ADEME et de la Région ;

Considérant que, si la candidature de La Domitienne était retenue, l'ADEME et la Région Occitanie, s'engagent à :
- Financer la création d'un poste dédié jusqu'à 24 000 euros par an et par équivalent temps plein sur 24 mois maximum ;
- Financer la réalisation de prestations extérieures, pour un taux maximal de 70 % dans la limite de 100 000 euros d'assiette éligible ;

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

Considérant le plan de financement de l'opération suivant :

Nature de la dépense	Montant prévisionnel	Montant de l'aide sollicitée	
Etudes et accompagnements externes	52 400 €	70 %	36 680 €
Réalisation et animation d'un cadastre solaire, accompagnement des porteurs de projets	10 000 €		
Etude de potentiel, aide à la décision et AMO pour des installations solaires en toiture et parkings publics	20 000 €		
Analyse sociologique et animation de la concertation autour des grands projets au sol (estimation 15j*800 €)	12 000 €		
Interventions bois-énergie	400 €		
Appui à l'émergence de projets coopératifs et citoyens	10 000 €		
Animation interne	52 500 €	64%	33 600 €
70 % d'un équivalent temps plein chargé, sur 2 ans	52 500 €		
TOTAL	**104 900 €**	**67 %**	**70 280 €**

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Serge PESCE, 1er vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la mise en œuvre d'un stratégie pro-active d'accompagnement et de développement des énergies renouvelables sur le territoire en partenariat avec les communes et les partenaires techniques et financiers.

II.APPROUVE la candidature de la Communauté de communes La Domitienne au présent appel à projets.

III. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2019
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07